L'énergie éolienne

Bilan Carbone

L'énergie éolienne contribue à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre.

Selon le mode de calcul utilisé, il faut entre 2, 4 et 8 mois d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂ engendrées sur l'ensemble du processus de fabrication de l'éolienne. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

La production

La production éolienne a atteint **27,8 TWh** sur l'année 2018, et connaît une augmentation du nombre de parcs. Entre les années 2017 et 2018, la production éolienne a augmenté de **15,3** %.

La part de l'éolien dans la production d'électricité nationale est de **5.1** % en 2018.

Engagements politiques

La France s'est fixée pour objectif d'installer entre 21 800 MW et 26 000 MW d'ici 2023. En mars 2019, 15 352 MW ont été installés.

La région Pays de la Loire est elle aussi en retard, seulement la moitié de l'objectif de 1 750 MW pour 2020 a été installé. En mars 2019, 933 MW ont été installés.

EXPOSITION DU PROJET

Du mercredi 25 septembre au samedi 12 octobre, l'équipe de Volkswind et les associations Atout Vent en Chemillois et PEPS, vous présentent leur projet de parc éolien citoyen.

Une exposition sera réalisée et ouverte au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, à la direction du développement, 49 boulevard Jacques Savary à Doué-la-Fontaine.

Nous pourrons répondre à vos questions et vous conseiller pour votre implication dans ce projet, à l'occasion des permanences prévues :

Mercredi 25 septembre de 17h00 à 20h00 / Samedi 12 octobre de 10h00 à 12h30

Vous avez des questions?

Un registre sera à votre disposition pour poser vos questions ou nous faire part de vos observations



Anatole MICHEAUD

Adjoint à l'Aménagement du Territoire

Damien BINOS

Responsable du service Aménagement et Urbanisme

Tél: 02.41.83.11.83 d.binos@doue-en-anjou.fr



Nicolas BECHET

Chargé de développement nicolas.bechet@vollkswind.com

Alexis JUGE

Responsable Commercial Régional alexis.juge@volkswind.com

Aéroport de Limoges—Bellegarde 87 100 LIMOGES Téléphone : 05 55 48 38 97



François GIRARD

atoutvent49@gmail.com

Association PEPS

Yoann TIVAUX

peps.energie@gmail.com

PROJET EOLIEN CITOYEN DE DOUE-EN-ANJOU

Energie locale et Projet de territoire



Bulletin d'informations Septembre 2019

Notre civilisation fait face à un défi majeur de son histoire : maintenir une Terre habitable pour nos enfants, dans un contexte économique, environnemental et géopolitique tendu ! Nous en avons tous la responsabilité, ainsi nous nous devons d'agir individuellement comme collectivement. La commune de Doué-en-Anjou a toujours affirmé sa volonté de développer des énergies renouvelables, surtout lorsqu'elles sont portées par des initiatives citoyennes.

Les conditions de réussite d'un tel projet dépendent de plusieurs facteurs, mais surtout d'une forte mobilisation des habitants du territoire, et plus largement du Saumurois et de l'Anjou, pour s'investir pleinement dans leur gouvernance. Avec l'expertise de la société Volkswind, Développeur en énergies renouvelables, et l'accompagnement des associations Atout Vent en Chemillois et PEPS (Projets des Energies Participatives Saumuroises), la commune de Doué-en-Anjou a pour ambition d'accueillir un parc éolien 100 % citoyen comme d'autres exemples dans le Maine-et-Loire.

Ce projet pourrait produire l'équivalent de 60% de la consommation d'électricité du douessin. L'objectif de ce bulletin est de vous informer régulièrement de l'avancement du projet. Nous comptons sur vos convictions et votre implication à tous, pour réussir localement une véritable transition énergétique.

Des partenaires compétents pour vous accompagner

Volkswind France



Volkswind France développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. 46 parcs éoliens ont été construits par Volkswind en France dont plusieurs en régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine.

L'équipe de Volkswind est principalement composée d'ingénieurs et techniciens (60%) chargés du développement de projets, mais aussi de personnels qualifiés assurant la maitrise d'œuvre des chantiers de construction ainsi que de la supervision de l'exploitation des parcs éoliens

Volkswind France dont le siège est situé à Paris compte aujourd'hui 45 employés répartis sur 5 antennes régionales à Paris, Tours, Amiens , Montpellier et Limoges.

Atout Vent en Chemillois

L'association Atout Vent en Chemillois, créée en 2011, s'est fixée pour objectif de contribuer à l'implication citoyenne dans les projets de production d'énergie renouvelable.

Rassembler les habitants d'un territoire autour d'un projet commun, c'est initier une dynamique de partage pour la transition énergétique.

Le travail des membres de l'association et la communication sur ses valeurs ont permis l'acquisition de deux parcs éoliens : en 2015 le parc de la Jacterie à Chemillé-en-Anjou ; en 2018 le parc de l'Hyrôme situé sur les communes de Chanzeaux et Valanjou. Ce deuxième projet rassemble à la fois des citoyens (environ 400 personnes), et des collectivités qui participent au financement. Cette structuration renforce l'encrage local et territorial du projet.

L'association saumuroise PEPS souhaite s'inscrire dans cette même dynamique sur l'éolien, tout en proposant aussi des projets photovoltaïques. Un partenariat entre ces deux associations est mené pour fédérer les initiatives et les compétences.





Présentation du projet

Zone d'implantation

- ♦ La zone d'implantation se situe à une grande distance des habitations : à plus de 1 000 m des zones d'habitats groupés situées en zone urbaine (U) ou à urbaniser (AU) et plus de 500 m des habitations isolées. La priorité est de préserver la tranquillité des habitants.
- ♦ La zone est éloignée des zones de protection environnementales Natura 2000. La zone de protection spéciale ZPS la plus proche est à environ 16 km (Site de Champagne de Méron).

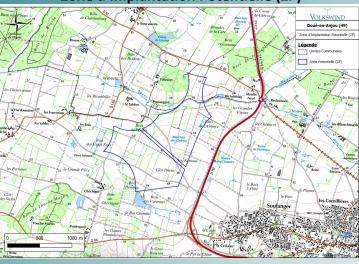
Caractéristiques du projet

- La zone potentielle peut accueillir entre 5 et 7 éoliennes
- La puissance unitaire des éoliennes envisagées est comprise entre 4,2 et 4,5 MW
- Dimensions des éoliennes prévues:
 - -Hauteur de mât=105 m
 - -Longueur des pales =75 m
- La vitesse moyenne du vent sur la zone potentielle est estimée entre 6 et 6,5 m/s à 100m de hauteur

Etudes techniques en cours

Les différentes études naturalistes, paysagères et acoustiques en cours sur la zone potentielle permettront de développer un scénario d'implantation efficace en terme de production électrique tout en respectant les richesses et contraintes locales.

Zone d'implantation Potentielle (ZP)



Production électrique estimée

- Un parc de 5 éoliennes (puissance totale de 21 MW) pourra produire chaque année environ 50 000 000 kWh soit la consommation électrique d'environ 11 000 foyers (chauffage compris) ou 25 000 habitants.
- ◆ L'électricité produite sera délivrée sur le réseau public d'électricité via les postes source de Doué-en-Anjou ou d'Aubigné-sur-Layon

Les étapes du projet



Les études - Etat Initial du site

Etudes environnementales (NCA Environnement)

Des inventaires réalisés par des écologues ont permis de recenser les espèces d'oiseaux et de chauves-souris utilisant la zone d'étude. Pour les oiseaux, des observations ont été faites sur chaque période biologique (hivernante, reproduction, migration). Pour les chauves-souris, les recherches ont été réparties sur les saisons d'activité (printemps, été, automne). Les enjeux ont été hiérarchisés suivant la patrimonialité des espèces observées et leur utilisation du site.



Résultat Avifaune

Les boisements et les haies accueillent de nombreuses espèces comme le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse et la Pie-grièche écorcheur. Ces habitats représentent les sensibilités les plus importantes notamment en période de nidification. D'autres espèces comme le Pluvier doré ou l'Alouette lulu utilisent la zone d'étude en halte migratoire pour s'alimenter.

Résultat Chiroptères

Les milieux favorables aux chauves-souris sont les lisières boisées et plans d'eau au sud et au nord-est de la zone d'étude. Plusieurs espèces ont été détectées comme la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Sérotine commune et la Barbastelle d'Europe.

Etudes acoustiques (EREA Ingénierie)

Des acousticiens sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne. Ils se sont assurés que le niveau perçu au niveau des habitations respecte bien la réglementation française, qui est la plus stricte en Europe.

Un plan d'optimisation (bridage de plusieurs éoliennes suivant les conditions) sera mis en place afin que le parc respecte l'arrêté du 26 août 2011.

Après construction des éoliennes, un acousticien viendra faire de nouvelles mesures pour vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation.



« Aucune maladie ni infirmité ne semblent être imputées au fonctionnement des éoliennes. »

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont « très en deçà de celles de la vie courante ».

En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

« Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) » Source : ANSES, 14 février 2017

UN PROJET CITOYEN, C'EST QUOI?

L'idée d'un projet citoyen, c'est de permettre aux habitants du territoire de détenir la majorité du capital de la société d'exploitation, et d'en assurer la gouvernance.

A titre d'exemple, le parc éolien de la Jacterie (Chemillé-en-Anjou) est une initiative de l'association Atout Vent. Le montant des fonds propres représente 3 millions d'euros, détenus à 100 % par des particuliers résidant majoritairement dans la commune. Plus de 350 personnes se sont mobilisées pour investir ensemble, et ainsi devenir acteurs de la production d'électricité locale. Un conseil de direction, assisté d'un comité de pilotage de 25 membres, se charge de la gestion de l'activité de production.



La richesse créée est

C'est d'abord un projet collectif qui rassemble et fédère autour d'un objectif de partage. La richesse créée est redistribuée aux actionnaires locaux. Elle reste sur le territoire.

S'impliquer dans cette aventure apporte un autre regard sur l'utilisation de l'énergie au quotidien : combien je consomme ? qu'est ce ça coûte l'électricité ? comment faire des économies ? ...

Cette démarche permet de prendre conscience de ce qu'on peut faire ensemble, dans sa commune ou son intercommunalité, en associant les citoyens et les collectivités. Elle nous positionne face aux enjeux de la transition énergétique et nous invite à devenir acteur afin de maitriser l'énergie de notre territoire.